

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 39

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71

Nombre de voix membres présents : 55

Nombre de voix pouvoirs : 16

Étaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRAZT, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., BUFFA, ROYAL, WINDSTEIN.

OBJET : Election du Trésorier et du Secrétaire

Voix : 71

Pour : 71

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les candidatures de MM. Cédric MARCHAL et André SCHMITT,

Décision : Le Comité Syndical élit, après vote à main levée :

- M. André SCHMITT, trésorier, à l'unanimité,

- M. Cédric MARCHAL, secrétaire, à l'unanimité.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER